

Le Mini Coquelicot



Lettre mensuelle d'information de la section syndicale CGT

Septembre 2016

8 SACHEZ YOUS Y RETROUVER 9

Qu'est-ce qu'un Syndicat de salariés ?

C'est une organisation ayant exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans ses statuts. L'activité syndicale consiste à prendre en compte l'intérêt collectif, d'instituer la solidarité des salariés travaillant dans une même collectivité de travail, en vue de corriger les inégalités induites par le lien de subordination du contrat de travail, de négocier, et non pas de mener des actions individuelles sur le plan syndical.

Qu'est-ce qu'un Syndicat pro-patronal?

C'est une organisation catégorielle ayant exclusivement pour objet la défense des privilèges liés à un statut ainsi que des intérêts matériels des personnes appartenant aux catégories les mieux payées dans l'entreprise, tout en évitant de se mettre à dos hiérarchie et direction. L'activité syndicale pro-patronale consiste à prendre en compte l'intérêt de quelques-uns, de maintenir un minimum vital pour des salariés de moindres catégories, de corriger les inégalités induites par la non distribution massive d'actions de la société, l'inexistence de PERCO ou le manque de véhicules de fonction, de négocier juste ce qu'il faut pour ne pas léser direction et actionnaires, et de mener quasi exclusivement des actions individuelles sur le plan syndical.



Un Camarade CFDT discriminé, brisé puis viré par la direction de Sopra Steria Group*

En 25 ans d'ancienneté, pas de promotion, pas d'augmentation pendant plus de 10 ans, pas de formation, aucune mesure sénior (telle que prévu par la procédure de la direction), et aucune mission depuis 2001, où il commence alors à être suivi médicalement. Depuis 2004, la Médecine du travail est impliquée. Devant cette situation, ce climat malfaisant et les attaques verbales répétées, en 2011, soutenu par la CFDT, il se décide à attaquer Sopra aux Prud'hommes. Les élus syndiqués de bords différents sont nombreux à avoir apporté leur témoignage sur les évènements dont ils ont été témoins. En février 2014, le jugement tombe, ce camarade est victime, de la part de Sopra : de discrimination syndicale, de discrimination due à l'âge, de harcèlement moral! La justice enjoint Sopra Steria à corriger la situation au plus vite, mais la direction ne change rien! Ces années de mauvais traitements l'ont usé et entamé dangereusement sa santé. Malgré l'aide médicale et le soutien de ses collègues, il ne peut physiquement plus le supporter. Aujourd'hui tout cela abouti à un constat d'inaptitude par le médecin du travail. Ceci entrainant des obligations de proposition de reclassement pour pouvoir le licencier, la direction affirme pouvoir proposer plus d'une centaine de postes à Olivier alors que pendant des années, elle n'a pas su lui en trouver UN seul... Les élus CFDT, CGT et Sud de Sopra Steria ont voté un avis clair, lors du CE de juillet**: « nous estimons que le licenciement pour inaptitude de Monsieur O. M. est bien en lien avec son mandat syndical. ». Il souligne les maltraitances de la direction et que « la détérioration de l'état de santé de Monsieur Olivier Martinot est due à la situation qu'il a subie pendant des années comme syndicaliste, ainsi que l'a confirmé le tribunal. ». « Évidemment, un licenciement à plus de 55 ans, du fait de son état de santé, en lien avec son engagement syndical, n'est pas satisfaisant ni sur le plan humain ni sur le plan des principes que nous défendons. Même si sur le plan syndical nous perdons un élu investi durablement et depuis longtemps, nous sommes conscients que c'est désormais la seule voie de quérison pour lui. ».

- * Article extrait du mensuel CErISe n°58, août 2016, édité par la CFDT Sopra Steria.
- ** Le licenciement d'un salarié « protégé » doit obligatoirement être mis à l'ordre du jour du CE et être validé ou pas par les élus.







- 20 avant le 1^{er} tour des élections CE/DP

Une « association syndicale *indé-* pendante »... mais pas trop!

La loi Rebsamen de 2015 oblige les entreprises d'au moins 1000 salariés à réserver des sièges au conseil d'administration pour des administrateurs salariés. Chez Sopra Steria Group, ce sont deux représentants des salariés qui y siègent dont un syndiqué Traid Union et qui touchent, comme chaque administrateur, des jetons de présence. Pour l'année 2015, ces fameux jetons ont représenté la modeste somme de 6586€ pour le représentant Traid Union ; une somme qui tombe directement dans les caisses du syndicat! Alors, « indépendant », mais pas trop tout de même ...



Vous avez peut être remarqué ces dernières semaines certaines organisations syndicales représentatives mais non présentes chez Axway diffuser des tracts aux portes de l'entreprise (Solidaires, CFE-CGC, CFTC, Force Ouvrière...). L'explication est simple : les prochaines élections CE/DP se déroulant au niveau de l'UES (englobant Sopra Steria, Axway, I2S, BEAMAP, Sopra HR Software, Sopra Banking Software), chaque syndicat a la possibilité de diffuser sa prose dans chacune des sociétés composant l'UES.

Retrouvez La CGT Axway sur JIVE le réseau social d'Axway.

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis!

Vous êtes quelques-uns à nous demander quelle est la différence entre le syndicat *Traid Union*, présent chez Sopra Steria Group et récemment implanté chez Axway, et les élus *CEi*, actuellement majoritaires au CE Axway et élus sur une liste non syndicale. La réponse tient dans la bannière de la page d'accueil du site Internet de cette nouvelle « association syndicale » :



AUCUNE différence! « Mais -nous direz-vous- les CEi se sont toujours défendus d'être inféodés à quelque organisation que ce soit, préférant leur indépendance vis-à-vis, d'une part des syndicats qui sont à la solde des partis politiques « de gauche », d'autre part de la direction de l'entreprise» (sans rire!). Et vous aurez raison! C'est effectivement le discours tenu par nos collègues CEi jusque récemment. Sans doute l'action revendicative, sur le terrain, d'organisations syndicales représentatives comme la CGT chez Axway, a-t-elle fini par séduire nos petits camarades «indépendants » et que des vocations sont nées au service des salariés? Comme quoi, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ...

* Proverbe français

Cadres Axway au forfait-jours, la CGT met à votre disposition sur Jive (Groupe La CGT) un guide pratique pour connaître vos droits sur le sujet, réalisé par l'UGICT CGT.
→ Document PDF à télécharger. →

C'est le patron qui le dit!

J.M. Lazzari lors de son All Hands Global Webcasts du 28 juillet dernier: "On est en période d'élection (...) il y a des élections pour Axway qui sont aussi très importantes, elles ont lieu le 4 octobre, c'est réellement un encouragement fort à aller voter, avec vos convictions, faites-le c'est important pour l'entreprise (...) ». C'est vrai, c'est important pour l'entreprise et ses salariés de bien voter dès le premier tour, c'est-à-dire voter InterSyndicale!

